



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules****Groupe de travail de la sécurité passive****Soixante-dix-septième session**

Genève, 5-9 mai 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième session*, **, *****

Qui se tiendra au Palais des Nations du 5 mai 2025 à 14 h 30 au 9 mai 2025 à 12 h 30

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement technique mondial ONU n° 1 (Serrures et organes de fixation des portes).
3. Règlement technique mondial ONU n° 13 (Véhicules à hydrogène et à pile à combustible).
4. Règlement technique mondial ONU n° 20 (Sécurité des véhicules électriques).
5. Nouveau Règlement technique mondial ONU relatif aux enfants oubliés dans des véhicules.
6. Règlement ONU n° 11 (Serrures et organes de fixation des portes).
7. Règlement ONU n° 14 (Ancrages de ceintures de sécurité).
8. Règlement ONU n° 16 (Ceintures de sécurité).
9. Règlement ONU n° 17 (Résistance mécanique des sièges).
10. Règlement ONU n° 22 (Casques de protection).

* La date limite de soumission des documents est le 10 février 2025. Les annotations seront distribuées sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2025/1/Add.1.

** Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/info/Transport/Vehicle-Regulations/events/396057>). Les documents officiels sont également disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse <https://documents.un.org/>.

*** Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne sur le site Web de la CEE (<https://indico.un.org/event/1011725/>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.



11. Règlement ONU n° 100 (Véhicules électriques).
12. Règlement ONU n° 127 (Sécurité des piétons).
13. Règlement ONU n° 129 (Systèmes améliorés de retenue pour enfants).
14. Règlement ONU n° 134 (Véhicules à hydrogène).
15. Règlement ONU n° 170 (Systèmes de retenue pour enfants aux fins de la sécurité des enfants transportés par autobus et autocar).
16. Règlement ONU n° 173 (Installation des ceintures de sécurité, des systèmes de retenue, des systèmes de retenue pour enfants, des systèmes de retenue pour enfants ISOFIX et des systèmes de retenue pour enfants i-Size).
17. Règlement ONU n° 174 (Témoins de port de ceinture).
18. Nouveau Règlement ONU sur l'hydrogène liquide.
19. Amendements communs aux Règlements ONU ayant une incidence sur les véhicules automatisés.
20. Résolution mutuelle n° 1.
21. Protection équitable des occupants du véhicule.
22. Échange de vues sur l'automatisation des véhicules.
23. Stratégie du Comité des transports intérieurs.
24. Questions diverses :
 - a) Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales concernant la sécurité passive ;
 - b) Règlement ONU n° 0 (Homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule) ;
 - c) Points à retenir de la session de mars 2025 du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules ;
 - d) Protection des autobus à l'avant ;
 - e) Règlements relevant du Groupe de travail de la sécurité passive relatifs aux mises à jour logicielles ;
 - f) Examen d'une proposition de Règlement technique mondial ONU sur les systèmes de retenue pour enfants.
